

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

NOUVELLES POLITIQUES
NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.Du VENDREDI 26 Avril 1793, l'an 2^e. de la République.

Les Souscripteurs dont l'abonnement expire le premier Mai prochain, sont invités à renouveler avant cette époque, s'ils ne veulent point essuyer d'interruption.

Le Bureau des *Nouvelles Politiques*, &c. Feuille qui paroît tous les jours, est rue Neuve des Petits-Champs, près celle de Richelieu, n^o. 134. Le prix de l'abonnement est de 36 par an, 18 liv. pour six mois, & 10 liv. pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être adressées au citoyen FONTANILLE, Directeur du Bureau, & non à d'autres. L'abonnement doit commencer le premier d'un mois, & on ne reçoit point de lettres non-affranchies.

AUTRICHE.

De Vienne, le 5 avril.

(Extrait de la gazette de Hambourg).

LES dons pour les frais de la guerre ne se ralentissent pas encore : cependant comme ils sont insuffisants pour fournir aux dépenses qu'entraîne une entreprise aussi considérable, & que le gouvernement est résolu de poursuivre avec toute la vigueur nécessaire, S. M. l'empereur vient d'ouvrir un nouvel emprunt, consistant en dons volontaires d'or & d'argent non monnoyés, dont il sera fourni des reconnoissances à chaque particulier, & dont l'intérêt sera payé au taux ordinaire. Les étrangers seront admis à concourir à ce prêt. Il ne sera employé aucune espèce de contrainte pour y parvenir. On ne recevra aucun ouvrage d'or & d'argent reconnu nécessaire au perfectionnement de l'industrie & du commerce.

Sa majesté l'empereur vient de recevoir la nouvelle que les François avoient évacué Bruxelles & Malines, & que ces deux villes étoient actuellement occupées par nos troupes.

M. Spielman, référendaire de la diète de Ratisbonne; il a refusé cette place, & continue à jouir de celle qu'il occupoit.

On a découvert que plusieurs maisons de Trieste faisoient passer des grains à Marseille sous des pavillons étrangers. Ce commerce a été défendu sous les peines les plus rigoureuses.

Les intéressés dans la raffinerie de sucre établie à Fiume, viennent de présenter à l'empereur un don patriotique, consistant en un gros pain de sucre fait en argent, dont le dedans est tout rempli de ducats.

On vient d'envoyer à Bruxelles un courier chargé de porter les instructions pour l'organisation du nouveau gouvernement de la Belgique.

ANGLETERRE.

De Londres, le 12 avril.

M. Fox & son parti sont infatigables dans leur opposition aux mesures du gouvernement; ils n'ont cessé de combattre le bill, qui tend à empêcher toute correspondance illicite avec la France, & à couper à ce pays les moyens de continuer la guerre. Au défaut d'argumens neufs ou convaincans, l'aigreur & l'animosité ont souvent fait les frais de ces débats, sur-tout à la séance du 9 de ce mois, lorsqu'à la fin le premier ministre, pour y mettre un terme, proposa

que le bill fût lu une troisième fois. M. Fox ne craignit pas de dire, que « le but réel du ministre dans ce bill n'étoit pas d'avancer le bien public, mais de tyranniser & d'opprimer le sujet ». M. Burke, de son côté, en plaisantant sur la gallowanic de M. Fox & de ses amis, dit, « qu'il espéroit de voir enfin le tems, où ceux qui montraient aujourd'hui tant de tendresse pour des ennemis étrangers, banneroient leurs affections à leur patrie ». Les gens sensés, qui trouvent dans toutes ces altercations plus de haine personnelle & de partialité que de vrai patriotisme, craignent d'en voir souffrir la dignité parlementaire. Le bill fut approuvé, & passa à la pluralité de 154 voix contre 53. Le même jour, il fut remis aux deux chambres un message du roi, « relatif aux nouveaux secours que sa majesté attendoit du zèle & de la loyauté de son parlement, en pourvoyant aux dépenses nécessaires à la poursuite vigoureuse de la présente guerre juste & indispensable ». La motion de l'adresse de remerciemens ayant été faite le 10 dans la chambre des pairs par mylord Grenville, le comte Stanhope s'y opposa par une suite de son opinion favorable à la cause françoise, & de sa désapprobation de la présente guerre. Le comte de Lauderdale se borna à opiner, « que, la guerre une fois déclarée, il falloit la soutenir, mais non entrer dans la poursuite des desseins de l'Autriche & de la Prusse ». L'adresse fut agréée sans autre discussion, & les communes, en comité sur le même sujet, résolurent unanimement, sur la motion de M. Pitt, d'accorder la somme de 1,500,000 liv. sterl. pour les dépenses extraordinaires de la guerre durant l'année courante. Il paroît que l'opinion de mylord Lauderdale & de son parti ne sera pas suivie par le gouvernement. Le colonel sir James Murray, arrivé le 10 au matin à Douvres, en huit heures de trajet d'Ostende, a apporté à notre cour le résultat des conférences qui se sont tenues à Anvers le 8 avril. Lorsqu'on apprit ici la défection du général Dumouriez, & la résolution de marcher avec son armée contre la convention, les préparatifs pour l'embarquement de quelques régimens d'infanterie & de cavalerie furent contremandés; mais l'abandon où le même général s'est trouvé de la plus grande partie de son armée, a changé tout-à-fait la face des affaires. L'embarquement aura lieu, & il est question d'une descente sur les côtes de France.

Fonds anglais.

Banque.. 174 $\frac{1}{2}$. — Indes... 208 $\frac{1}{2}$. — Annuités à 3 pour 100 consol.... 78.

PROVINCES-UNIES.

De la Haye, le 15 avril.

Les états-généraux, dans une résolution prise le 5 avril, ont déclaré qu'ils étoient disposés à ne point inquiéter les pêcheries françoises, ni les vaisseaux à ce destinés, pourvu que celles de la république des Provinces-Unies jouissent de la même liberté.

Fin de l'adresse du général Dumouriez à la nation françoise.

Qu'a fait cette convention pour soutenir la guerre contre toutes les puissances de l'Europe qu'elle a provoqués? Elle a désorganisé les armées, au lieu de renforcer & recruter les troupes de ligne & les anciens bataillons de volontaires nationaux, qui lui auroient formé une armée respectable; au lieu de récompenser ces braves guerriers par de l'avancement & des éloges, elle laisse les bataillons incomplets, nus, désarmés & mécontents; elle a traité de même son excellente cavalerie; la brave artillerie françoise est de même épuisée, abandonnée & dénuée de tout, & elle crée des corps nouveaux, composés des satellites du 2 septembre, commandés par des hommes qui n'ont jamais servi, & qui ne sont dangereux qu'aux armées qu'ils surchargent & qu'ils désorganisent: elle sacrifie tout pour ces satellites de la tyrannie, pour ces lâches coupeurs de têtes. Le choix des officiers, le choix des administrateurs dans toutes les parties est le même; on voit par-tout la tyrannie qui flatte les méchans, parce que les méchans seuls peuvent soutenir la tyrannie, & dans son orgueil & son ignorance, cette convention ordonne la conquête & la désorganisation de l'univers. Elle dit à un de ses généraux d'aller prendre Rome, à un autre d'aller conquérir l'Espagne, pour pouvoir y envoyer des commissaires spoliateurs, semblables à ces affreux proconsuls Romains contre lesquels déclamait Cicéron; elle envoie, dans la plus mauvaise saison de l'année, la seule flotte qu'elle ait dans la Méditerranée, se briser contre les rochers de la Sardaigne; elle fait battre par les tempêtes les flottes de Brest, pour aller contre la flotte angloise, qui n'est pas encore sortie. Pendant ce tems-là, la guerre civile s'étend dans tous les départemens. Les uns excités par le fanatisme, qui dérive nécessairement de la persécution; les autres par l'indignation de la fin tragique & inutile de Louis XVI; les autres, enfin, par le principe naturel de résister à l'oppression, prennent les armes par-tout; par-tout on s'arme, par-tout on arrête les moyens pécuniaires & de subsistance. Les Anglois fomentent ces troubles, & les alimenteront par des secours quand ils voudront. Bientôt il ne restera pas un de nos corsaires en mer; bientôt les départemens méridionaux ne recevront plus les grains de l'Italie & de l'Afrique; déjà ceux du Nord & de l'Amérique sont interceptés; la famine se joindra à nos autres fléaux, & la férocité de nos cannibales ne fera que croître avec nos calamités.

François, nous avons un point de ralliement pour étouffer le monstre de l'anarchie, c'est la constitution que nous avons jurée en 1789, 1790 & 1791; c'est l'œuvre du peuple libre, & nous retrouverons notre gloire en reprenant cette constitution. Développons nos vertus, sur-tout celle de la douceur; déjà trop de sang a été versé. Si les monstres qui nous ont désorganisés veulent fuir, laissons-leur trouver ailleurs leur punition, s'ils ne la trouvent pas dans leurs ames corrompues; mais s'ils veulent soutenir l'anarchie par de nouveaux crimes, alors l'armée les punira. J'ai trouvé dans la générosité des ennemis que nous avons tant offensés, la sûreté de la paix extérieure. Non-seulement ils traitent avec humanité & honnêteté nos blessés, malades & prisonniers

qui tombent entre leurs mains, malgré les calomnies que répandent nos agitateurs pour nous rendre féroces; mais ils s'engagent à suspendre leur marche, ne point passer les frontières, & à laisser notre brave armée terminer toutes nos dissensions intérieures. Que le flambeau sacré de l'amour de la patrie réveille en nous la vertu & le courage! Au seul nom de la constitution, la guerre civile cessera, ou ne pourra plus exister que contre quelques malveillans, qui ne seront plus soutenus par les puissances étrangères, qui n'ont de haine que contre nos criminels factieux, & qui ne demandent qu'à rendre leur estime & leur amitié à une nation dont les erreurs & l'anarchie inquiètent & troublent toute l'Europe. La paix sera le fruit de cette résolution; & les troupes de ligne, ainsi que les braves volontaires nationaux qui, depuis un an, se sont sacrifiés pour la liberté, & qui abhorrent l'anarchie, iront se reposer au sein de leurs familles, après avoir accompli ce noble ouvrage. Quant à moi, j'ai déjà fait le serment, & je le réitère devant toute la nation & devant toute l'Europe, qu'aussi-tôt après avoir opéré le salut de ma patrie par le rétablissement de la constitution, de l'ordre & de la paix, je cesserai toutes fonctions publiques, & irai jouir, dans la solitude, du bonheur de mes concitoyens.

(Signé) le général en chef de l'armée françoise, Dumouriez.

FRANCE.

De Paris, le 26 avril.

Les patriotes liégeois, réfugiés en France, se sont assemblés dans une des salles du ci-devant palais Cardinal. Le citoyen Milon, au nom du pouvoir exécutif, a annoncé que les Belges & les Liégeois expatriés ne seroient point abandonnés par la république françoise; il leur a ensuite donné communication d'une lettre du ministre des affaires étrangères, qui leur annonce qu'il va être proposé à la convention nationale un décret portant que les Belges & les Liégeois seront appelés aux emplois civils & militaires.

Les commissaires de la convention nationale à l'armée d'Italie, ont envoyé à Marseille une proclamation à l'occasion de l'arrestation du fils cadet d'Egalité, dont le but est de faire sentir aux Marseillois les avantages qui résulteront pour la république, en conservant en otage Egalité, cadet, pour qu'il soit puni s'il est coupable, & rendu à la société s'il est innocent; ils ajoutent que cet otage appartient à la nation entière, & que c'est à la convention seule à prononcer sur le sort du détenu.

Les Marseillois, au nombre de deux mille hommes, sont partis de Marseille le dimanche 14 avril; ils ont avec eux de l'artillerie, & sont commandés par leur concitoyen Moisson, le même qui commandoit le bataillon des Marseillois à la célèbre journée des Tuileries. Ils se sont arrêtés à Aix & dans quelques autres parties du département des Bouches-du-Rhône & du département de la Drome; ils seront suivis par un corps de quatre mille hommes, levés dans l'étendue du district de Marseille.

COMMUNE DE PARIS.

Du 24 avril.

Un membre a rendu compte des honneurs rendus par le peuple au citoyen Marat; il a dit que voyant la foule porter ce député en triomphe dans le sein de la convention, il a craint, ainsi que quelques-uns de ses collègues, que des malveillans se glissant au milieu d'elle, ne parvinssent à porter atteinte au respect dû à la représentation nationale; c'est ce qui les a engagés, quoiqu'ils n'y fussent point autorisés par le conseil, à décorer de leur écharpe, & à se mettre

à la tête du peuple, qui au reste s'est comporté dans la salle nationale avec toute la dignité & tout le calme qu'on a droit d'attendre de lui, lorsqu'il n'est point mû par des agitateurs. Le conseil a approuvé la conduite de ses membres.

La section du Tivoli-François, en proie depuis quelques jours aux agitations & à l'esprit de parti, a enfin secoué le joug des Brissotins & des Feuillans. Pour premier gage de cette heureuse délivrance, elle est venue, par l'organe du citoyen Rouffillon, membre du tribunal révolutionnaire, apporter son adhésion à la pétition sur le rappel des 22.

Chaumet a rapporté un fait arrivé dans le jour à la société des Jacobins : la foule s'étant portée sur une tribune qui n'étoit point achevée, cette tribune s'est enfoncée avec un fracas semblable à l'explosion d'une mine. Cet accident très-naturel, mais que des agitateurs pourroient défigurer, n'a blessé que cinq personnes légèrement.

La section du Finistère est venue annoncer la mort de Lazowski, membre du conseil du 10, décédé à Issy. Une députation du conseil & de toutes les autorités constituées assista à son convoi & à sa translation; il sera inhumé dans le cloître Saint-Marcel.

L'ordre militaire du jour étoit ainsi conçu :

L'ordre du 15, qui a causé du schisme dans les opinions, n'en a plus fait dans celle des citoyens de la section de Marfeille lorsqu'il a été expliqué. Plusieurs raisons étoient défavorables à cette ordre; les uns présumoient qu'il étoit question de signer une pétition, d'autres de s'y opposer. C'est ce que le commandant-général a appris depuis. Il observe que toujours il a été ferme dans ses principes, qu'il a toujours été endu son opinion, qu'il a toujours combattu celle des autres, qui lui paroissent contraire au bien général; il ne sauroit trop répéter qu'il n'a jamais été & ne fera jamais d'aucune cabale ni faction, mais bien le défenseur de la république une & indivisible. *Signé, SANTERRE.*

CONVENTION NATIONALE.

Lettre du procureur-général-syndic du département des Pyrénées-Orientales, aux commissaires de la convention à Beziers, lue dans la séance au mercredi 24 avril.

Perpignan, le 18 avril.

Citoyens-commissaires, lorsque je vous écrivis hier 17, à six heures du matin, que tout étoit tranquille dans ce département, j'étois loin de prévoir qu'à la même heure, des troupes espagnoles, unies aux malveillans de Saint-Laurent de Cerda, fusilloient nos frères d'armes, égorgoient des traîneurs: je vais vous donner tous les détails qui nous sont parvenus jusqu'à ce moment.

Vous vous rappelez qu'en vertu de votre arrêté, on devoit envoyer à Saint-Laurent une force armée assez considérable pour en imposer aux factieux & arrêter le transport des denrées qui passaient en Espagne avec une étonnante facilité, par la connivence des habitans. Cinq compagnies du Gers, commandées par le lieutenant-colonel la Terrade, devoient arriver hier à Saint-Laurent: les deux compagnies du Tarn, qui y étoient en garnison, se disposoient en conséquence d'en partir à sept heures du matin, lorsqu'elles furent prévenues par une réquisition de la municipalité, que les Espagnols descendoient la montagne. Le commandant fit battre la générale & charger les armes pour aller au-devant de l'ennemi: il confia de son rapport qu'aucun habitant du bourg ne se joignit à eux, que la municipalité disparut, & que, presque au même instant, une grande partie de la garde nationale de Saint-Laurent, jointe aux Espagnols, fit une décharge sur les volontaires; plusieurs furent tués ou blessés; la terreur panique gagna les autres; qui

abandonnerent leurs bagages, jetterent leurs fusils pour arriver plus lestement à Arles, ayant toujours l'ennemi à leurs trousses, qui, selon le dire des fuyards, déshabillait & égorgoit les traîneurs.

On assure que le lieutenant-colonel Bourdes dit à sa troupe, *saute qui peut.* Sur la route de Saint-Laurent à Arles, les fuyards rencontrèrent les cinq compagnies du Gers qui se rendoient à leur poste; ils les prévinrent du danger: ceux-ci ne virent que leur devoir, & continuèrent leur route avec précaution. Deux compagnies de Nantes, qui étoient en garnison à Arles, se joignirent à eux aussi-tôt qu'elles furent averties de l'approche de l'ennemi; elles furent en présence vers les dix heures du matin: l'Espagnol & les brigands avoient l'avantage du nombre, (on l'évalue à plus de mille), & l'avantage plus réel de leur position sur la côte de la montagne, d'où, couverts par des rochers, ils fusilloient nos braves volontaires, sans que les coups de fusil que ceux-ci repertoient avec courage, pussent les atteindre. Le lieutenant-colonel la Terrade fit toutes les dispositions convenables pour pouvoir tourner l'ennemi; mais n'ayant pu y parvenir, ayant eu quelques hommes tués ou blessés, convaincu de l'impossibilité d'aller en avant, sans exposer inutilement sa troupe à être massacrée, il prit le parti d'ordonner la retraite sur Arles: elle se fit sans confusion & avec tout l'ordre qu'on peut espérer dans des routes coupées, où trois hommes ne peuvent pas marcher de front. Voilà jusqu'à présent (minuit) tout ce que nous savons de positif.

On assure que deux bataillons espagnols tiennent garnison à Saint-Laurent: cela n'est point sûr. Le comité militaire auquel nous avons été réunis, a fait les dispositions les plus actives pour envoyer des secours; 500 hommes vont partir, avec deux pièces de canon & toutes les munitions nécessaires; les gardes nationales des environs se sont mises elles-mêmes en réquisition, & marchent avec la troupe; nous leur avons adressé des cartouches pour leurs fusils de chasse. Je ne considère ceci que comme une *camifade* provoquée par les malveillans de Saint-Laurent, dont je vous avois exposé les principes: j'espère qu'ils paieront cher leur trahison.

18, *neuf heures du matin.* Les ennemis n'ont point attaqué Arles, comme on le craignoit. Je vous tiendrai au courant de tout ce qui se passera, malgré mes nombreuses occupations; vous serez instruits les premiers, convaincu que vous ne perdrez point de vue un département dénué de forces, & à qui vous avez promis des secours. Un camp de 8 à 10 mille hommes est indispensable, si l'on ne veut voir renouveler tous les jours des scènes aussi affligeantes que celle que je vous retrace; faites-nous sur-tout envoyer des couvertures, des fusils & des vivres: l'administration ne négligera rien pour maintenir l'ordre intérieur, & concourir de tous ses efforts au salut de la chose publique.

Une heure après-midi. Des négocians françois, revenant d'Espagne, déposent que cinq bataillons de troupes de ligne espagnoles sont partis de Figières pour Saint-Laurent: si ce fait est vrai, l'objet paroît plus sérieux que je ne l'avois d'abord imaginé. *Signé LUCIA, procureur-général-syndic du département des Pyrénées-Orientales.* — Cette lettre est renvoyée au comité de salut public.

(Présidence du citoyen Laffource).

Suite de la séance du mercredi 24 avril.

Sergent, au nom des comités d'instruction & d'inspection, annonce que la nouvelle salle est prête à recevoir l'assemblée; il propose de n'aller occuper cette salle que le 10 du mois prochain, anniversaire de l'ouverture des états-géné-

aux, & de changer les dénominations de *Château & Jardin des Tuileries*, en celles-ci : *Palais national, Jardin national*.

— On décrète les propositions de Sergent.

Les administrateurs du département de l'Isle & Vilaine écrivent que les côtes sont dénués de moyens défensifs. — Le district de Brét écrit que les mesures de sûreté sont tellement insuffisantes dans ce port, qu'on ne peut y allumer régulièrement les reverberes, faute de fonds. — Renvoyé au comité de salut public.

Un officier de gendarmerie s'étant approché du président pour lui donner un avis, plusieurs membres demandent que le président soit tenu de faire connoître cet avis : Laffource, président, consulte l'assemblée, qui décrète cette motion, & annonce que le gendarme venoit de lui déclarer qu'une foule de personnes marchoit, par la rue Saint-Honore, du côté de la convention, mais sans aucun désordre. — Plusieurs spectateurs s'écrient : *C'est Marat*.

Quelques membres demandent la levée de la séance : cette motion est rejetée. — Sur la proposition de Robespierre, on enjoint au ministre de la justice de rendre compte de l'exécution de la loi qui ordonne l'élargissement des prisonniers pour dettes.

Presque tous les membres du côté droit, & quelques-uns de ceux qui siegent dans la *plaine*, de l'autre côté, quittent la salle.

Des pétitionnaires sont admis à la barre; l'un d'eux, en costume de sapeur, dit : « Je prends la parole pour annoncer que nous ramenons ici, à l'assemblée, ce brave Marat, l'ami du peuple; les intrigans qui vouloient le perdre seront confondus : j'ai couru risque de perdre la vie à Lyon pour avoir pris la défense de Marat; mais celui qui aura la tête de Marat, aura auparavant la tête du sapeur ».

Laffource, président, répond : « Citoyens, vous vous réjouissez de ce que la loi n'a pas trouvé de coupable; tout bon citoyen doit s'en réjouir, car il n'en cherche jamais, & gémit d'en trouver. La convention vous accorde les honneurs de la séance ».

Legendre demande que les citoyens qui accompagnent Marat soient admis à défilér dans la salle. Décrété. — Des citoyens & citoyennes entrent dans la salle, & font retentir des cris de joie; le général Santerre & plusieurs officiers municipaux en écharpe maintiennent l'ordre. La salle remplie de citoyens, Marat paroît; il monte vers la petite tribune de la montagne : plusieurs femmes le pressent & l'embrassent; les bonnets, les chapeaux & les cris de joie vont frapper les voûtes. Marat descend de la montagne, il monte à la tribune; il obtient un grand silence. Après avoir annoncé à ses collègues que le tribunal extraordinaire venoit de reconnoître son innocence, il ajoute : « Citoyens, je vous offre un cœur pur, & je continuerai de défendre avec la même énergie les droits de l'homme, du citoyen & du peuple ». — Plusieurs citoyens invitent le président à répondre à Marat : le président représente qu'il ne doit répondre qu'à des pétitionnaires, & que c'est en qualité de représentant du peuple que Marat vient de parler à la tribune. On applaudit.

Un sapeur demande la parole; Santerre l'invite au silence. « C'est un beau spectacle pour la France entière, dit Danton, que de voir les Parisiens manifester un tel respect pour la convention, que le jour où un représentant du peuple est déclaré innocent, devient pour eux un jour de fête ». Danton

invite ensuite les citoyens à défilér, conformément au décret, afin que la convention puisse reprendre ses travaux.

Les citoyens se retirent dans le plus grand ordre. — Sur la proposition de Garnier, on décrète que le général Marcé, qui devoit être jugé à la Rochelle par une cour martiale, sera traduit devant le tribunal révolutionnaire. — L'un des secrétaires fait lecture du jugement par lequel le tribunal révolutionnaire a acquitté Marat.

Séance du jeudi 25 avril.

Les commissaires de la convention près l'armée du Var, envoient copie d'une lettre adressée au général Biron par le général Valence. Dans cette lettre, datée du 2 avril, Valence se plaint de ce que l'on met en arrestation la plupart des généraux; il ose dire que les députés veulent perdre la république, & livrer la France aux ennemis. On renvoie au comité de salut public cette lettre pleine d'assertions aussi perfides qu'abstruses.

Cultine écrit, en date du 22, que malgré les calomnies dont on l'abreuve, il ne cessera de combattre pour la république une & indivisible : il assure que la crise est passée, & que nous n'avons désormais que des succès à espérer. « Le plus beau jour de ma vie, ajoute-t-il, sera celui où je pourrai exposer à mes concitoyens tout ce que j'ai fait pour eux, j'attends le décret d'accusation dont on me menace, avec la tranquillité de l'homme de bien, à qui sa conscience n'a rien à reprocher ».

Les citoyens Dubois-Dubais & Briet, commissaires de la convention vers la frontière du Nord, écrivent de Valenciennes, en date du 22 de ce mois, que nos troupes ont remporté un avantage sur les ennemis : le 21, les Autrichiens ont attaqué, près de Maubeuge, un de nos avant-postes, qui, fort inférieur en nombre, s'est replié sur le camp : un gros détachement a marché à leur rencontre avec neuf pièces de canons; le combat s'est engagé, & a duré depuis cinq heures du matin jusqu'à trois heures de l'après-midi : nos troupes se sont battues avec tant de valeur, que l'ennemi a été forcé de se retirer avec précipitation & avec une grande perte; les Autrichiens ne trouvoient pas le chemin assez large, car beaucoup ont passé la Sambre à la nage. Les citoyens de Maubeuge ont juré de s'ensévelir sous leurs murs plus tôt que de céder à l'ennemi, & de pendre sur-le-champ ceux qui parleroient de se rendre : ceux de Givet & de Charlemont attendent aussi l'ennemi en dignes républicains. Les commissaires ajoutent que tout est fort paisible du côté de Valenciennes, que nos troupes prennent du repos, que l'ennemi, peut-être pour nous tromper, semble consumer les tems en petites manœuvres & en parades, & paroît cependant porter ses principales vues sur Condé & Valenciennes.

Le comité de la guerre fait présenter un long projet sur le maintien de la discipline dans les armées; on décrète les dispositions suivantes. 1°. Il sera établi, sans délai, des cours martiales pour toutes les troupes de la république. 2°. Il y aura deux cours martiales pour chacune des armées de la république. 3°. Chaque cour martiale sera composée d'un grand-accusateur, d'un juré de jugement, de trois juges qui appliqueront la loi, & d'un greffier qui sera toujours au choix du grand-juge.

Séance levée à cinq heures.

Pay. de l'hôtel-de-ville de Paris, six derniers mois 1792.
Lettre L.